

Nouvelle Convention Collective Nationale de la Métallurgie

La convention collective traite **des conditions d'emploi, de la formation professionnelle, des conditions de travail et des garanties sociales des salariés** (y compris les minimums de **rémunérations**). Elle adapte les règles du code du travail aux situations particulières du secteur d'activité concerné.

La précédente convention collective date de 1972, elle est composée d'accords nationaux ingénieur et cadres et de 76 conventions collectives territoriales. **Les sites de Vélizy et de Poissy sont couverts par la Convention Collective de la métallurgie région parisienne.**

Après 6 ans de négociations entre les organisations patronales et syndicales, la nouvelle **Convention Collective UNIQUE et Nationale de la métallurgie** a été signée le 7 février 2022 par 3 syndicats (CFDT, CFE-CGC et FO) et entrera en vigueur le **1 janvier 2024**.

La nouvelle Convention Collective Nationale **comporte 9 thèmes** : Principes et architecture, Classification, Temps de travail, Santé et conditions de travail, Relation individuelle de travail, Protection sociale, Emploi et formation, Rémunération et Dialogue social en entreprise.

La protection sociale a été traitée en 2022 chez STELLANTIS France et est entrée en vigueur au 1 janvier 2023. Elle impose un niveau minimum de prise en charge pour la mutuelle obligatoire, nous sommes globalement mieux disant par rapport à ce qui est demandé.

Dans ces 9 thèmes, **le plus impactant est la classification**. Les discussions ont démarré avec vos élus en central et se poursuivront jusqu'à la fin de l'année.

MISE EN ŒUVRE DES CLASSIFICATIONS

A quoi sert la classification ?

- A évaluer le contenu du **travail réel**
- A faciliter sa reconnaissance
- A classer objectivement l'emploi concerné
- A servir de repère pour **l'évolution de carrière**
- A définir le **salaire minimum** conventionnel
- Définir les dispositions catégorielles qui sont applicables

La **classification doit se faire en 2 séries d'étapes** (Guide pédagogique validé par les partenaires sociaux) **FORMALISER** puis **COTER** :

FORMALISER

- **Identifier** (recenser les emplois, recueillir les données en **situation de travail**) => Listes des emplois
- **Décrire** (formaliser les **contenus réels**) => Description des emplois
- **Valider** (communiquer les descriptifs des emplois **aux salariés** pour consultation et amendements) => Descriptifs validés

EVALUER

- **Coter** (6 critères) => Cotation des emplois
- **Classer** (18 classes) => Classement des emplois

Cfdt: métallurgie Convention Collective Nationale de la Métallurgie

Ton emploi, ta cotation Mène le jeu !

En savoir plus sur la Convention collective : cdt-aggm.fr

Un dialogue social qui doit fonctionner pour le bien des salariés !

SOYEZ ÉCOUTÉS, SOYEZ DÉFENDUS, VENEZ RENCONTRER LA CFDT ET, VOUS AUSSI, REJOIGNEZ LA CFDT !

CLASSIFICATION : AVANT/APRES

CLASSIFICATION AVANT					CADRES	
NON CADRES						
Niveau	Echelon	Coefficient			Position et Coefficient	
		Ouvriers	Administratifs Techniciens	Agent de maîtrise		
I	1	140 01	140			
	2	145 02	145			
	3	155 03	155			
II	1	170 P1	170			
	2		180			
	3	190 P2	190			
III	1	215 P3	215	215 AM1		
	2		225	240 AM2		
	3	240 TA.1	240			
IV	1	255 TA2	255	255 AM3	I	60
	2	270 TA3	270	285 AM4		68
	3	285 TA4	285			76
V	1		305	305 AM5		80
	2		335	335 AM6		86
	3		365	365 AM7		92
CLASSIFICATION AVANT					II	100
						108
						114
						120
						125
						130
						135
					III	135
						180
						240

CLASSIFICATION AVANT

CLASSIFICATION APRES

Classes Emploi	Groupes d'emploi	
1	A	NON CADRES
2		
3	B	
4		
5	C	
6		
7	D	
8		
9	E	
10		
11	F	CADRES
12		
13	G	
14		
15	H	
16		
17	I	
18		

CLASSIFICATION APRES

Comment mon emploi va-t-il être classifié ? Vais-je conserver mon statut cadre ? Les primes et la part variable sont-elles conservées ? Quel va être mon évolution de poste ? Quel est l'état d'avancement des groupes de travail ? Comment la CFDT compte vous aider dans cette transition ?

Toutes les réponses dans les prochains épisodes

Blog CFDT :

La section de Vélizy met à disposition toutes les infos pratiques, contacts et derniers tracts.

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter : <http://cfdt-psa-velizy.eklablog.fr/newsletter>

